

En 2020, la consommation de soins de dentistes, qui recouvre notamment les soins préventifs, prothétiques et conservateurs, dispensés en cabinet libéral et en centres de santé, représente 5,2% de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM). Elle baisse fortement en 2020 (-8,9%) pour s'établir à 10,9 milliards d'euros.

La consommation de soins de dentistes en fort recul en 2020

En 2020, la consommation de soins de dentistes s'élève à 10,9 milliards d'euros (*tableau 1*). Les dépenses s'effondrent en 2020 (-8,9% en valeur, après +2,9% un an plus tôt) en raison d'une baisse des volumes de soins (-9,7%, après +3,8% en 2019).

La baisse des soins de dentistes a été particulièrement forte durant le premier confinement, de mars à mai 2020, avec une chute de l'activité de 57% par rapport au mois de janvier 2020. Au mois d'avril, l'activité des dentistes s'est pratiquement arrêtée, avec une baisse de 94% par rapport à janvier 2020. Elle redémarre à compter de juin, avec la levée des mesures sanitaires, et à un niveau plus élevé que celui d'avant la crise. Ce rattrapage se poursuit tout l'été : l'activité entre juin et août 2020 est en moyenne 9,6% plus élevée que celle du mois de janvier 2020 (*graphique 1*). L'activité au dernier trimestre de l'année est aussi légèrement plus élevée que celle du mois de janvier et n'a donc guère été affectée par les mesures sanitaires prises lors du deuxième confinement. En incluant le dispositif d'aide exceptionnel mis en place pour soutenir le revenu des praticiens ayant subi une baisse d'activité lors du premier confinement, les dépenses en soins de dentistes

atteindraient 11,3 milliards d'euros, soit une baisse de 5,9% par rapport à 2019.

Entre 2011 et 2019, la consommation de soins de dentistes progressait en moyenne de 1,5% par an, portée par une progression dynamique en volume et les revalorisations tarifaires. Plusieurs mesures d'augmentation des tarifs ont eu lieu en 2013 et 2014, notamment la revalorisation de l'examen de prévention bucco-dentaire (de 25 à 30 euros en février 2013) et le passage du tarif de la consultation de 20 à 23 euros. La revalorisation de certains soins conservateurs et chirurgicaux et la mise en place de la classification commune des actes médicaux (CCAM), entrées en vigueur en juin 2014, ont soutenu les prix en 2014 et 2015.

La nouvelle convention dentaire qui accompagne la réforme du « 100% santé », mise en place par étape à partir de 2019, a introduit le plafonnement des prix de certaines prothèses en contrepartie d'une revalorisation progressive des soins conservateurs. La baisse des prix constatée (-0,9% par rapport à 2018) indique que les effets de la première mesure l'emportent sur ceux de la seconde en 2019.

Les volumes de soins de dentiste sont en forte baisse en 2020 (-9,7%), après la hausse de 2019 (+3,8%) [*graphique 2*]. Cette évolution est compensée en partie par un redémarrage des prix (+0,9%).

Tableau 1 Consommation de soins de dentistes

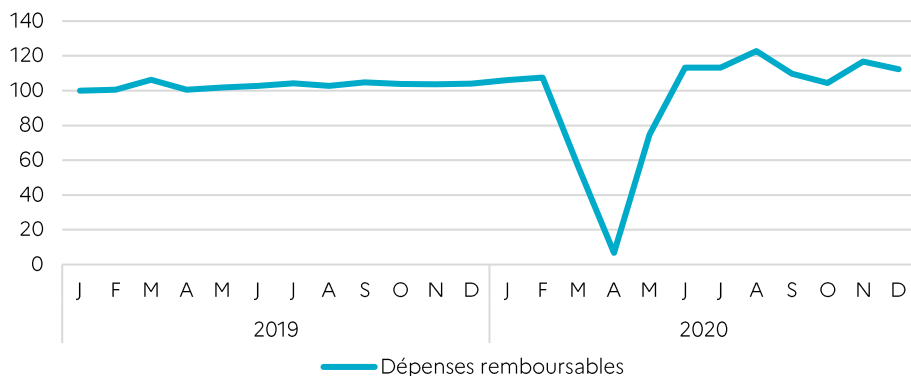
En millions d'euros

	2011	2016	2017	2018	2019	2020	2020 y compris DIPA ¹
Consommation totale	10 612	11 215	11 467	11 619	11 958	10 892	11 254
Honoraires et assimilés	10 552	11 211	11 461	11 612	11 951	10 883	
Contrats et assimilés	60	5	6	7	7	9	
Évolution (en %)	2,9	3,7	2,2	1,3	2,9	-8,9	-5,9
Prix (en %)	1,1	0,7	0,5	0,7	-0,9	0,9	so
Volume (en %)	1,8	2,9	1,7	0,6	3,8	-9,7	so

1. Dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (*fiche 2*). Dans les comptes de la santé, le DIPA n'est pas considéré comme une dépense de santé et n'est pas intégré à la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM). Les montants versés sont comptabilisés en subvention et inclus au sein des dépenses de gouvernance du système de santé (hors CSBM).

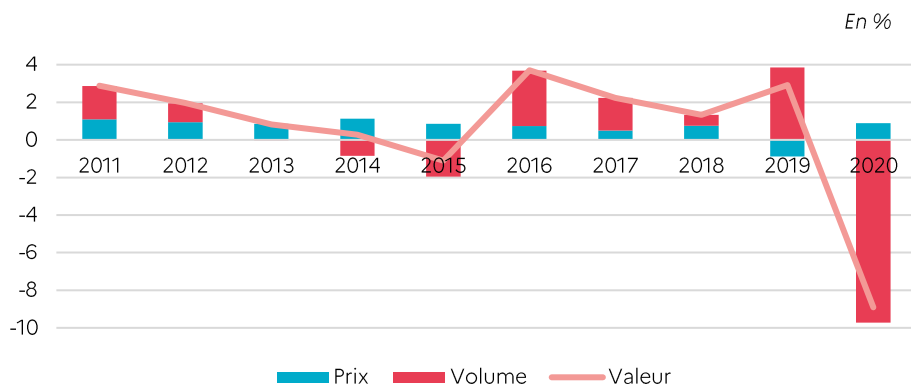
Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour l'indice des prix à la consommation.

Graphique 1 Évolution mensuelle de la dépense remboursable des soins de dentistes en 2019 et 2020



Note > Base 100 en janvier 2019, données corrigées des jours ouvrables et des variations saisonnières (CVS-CJO).
Champ > Assurés du régime général, France métropolitaine.
Source > CNAM.

Graphique 2 Évolution de la consommation des soins de dentistes



Source > DREES, comptes de la santé.

Une hausse de la part du panier « 100 % santé » dans les soins dentaires

Hors contrats et rémunérations forfaitaires, les soins des dentistes sont composés en majorité de soins dentaires (détartrage, traitement d'une carie, dévitalisation, etc.) et prothèses : ils représentent 69,8 % de la dépense en 2020. Viennent ensuite l'orthodontie (10,8 %), la radiologie (7,1 %), la chirurgie (6,6 %), les consultations (5,6 %) et enfin les forfaits et les contrats regroupés au sein de la catégorie « autres » (0,1 %) [graphique 3].

En 2020, les dépassements continuent de représenter une forte part des honoraires (42,7 %), même s'il y a une tendance à la baisse depuis 2016 (graphique 4).

Tout comme les années précédentes, les organismes complémentaires sont les principaux financeurs des soins dentaires. Ils représentent 43,3 % de la dépense des soins dentaires. Leur part est en légère hausse par rapport à 2020, alors que celle des ménages diminue pour atteindre 18,3 %. La Sécurité sociale et l'État représentent respectivement 33,8 % et 4,6 % de la dépense des soins dentaires (tableau 2).

Mise en place à partir du 1^{er} janvier 2019, la réforme du « 100 % santé » introduit trois « paniers » pour les prothèses dentaires : un panier « 100 % santé » comprenant des couronnes, bridges et prothèses amovibles qui seront à terme intégralement prises en charge par l'Assurance maladie et les organismes

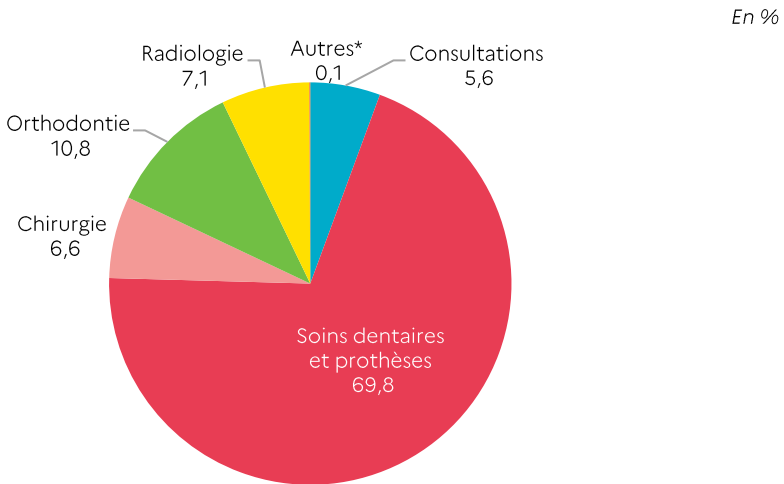
complémentaires, un panier au tarif maîtrisé dans lequel il peut y avoir un reste à charge modéré pour les ménages et un panier au tarif libre où le reste à charge peut être plus important.

En 2020, le panier « 100 % santé » représente 40,6 % de la dépense de prothèses. Il progresse ainsi de 10 points par rapport à 2019. Globalement, les organismes complémentaires financent la part la plus importante du panier « 100 % santé » en dentaire, avec une prise en charge de

51,7 % de la dépense, suivis de la Sécurité sociale (21,2 %), des ménages (18,9 %) et enfin de l'État (8,2 %) [tableau 3]. Le reste à charge n'est pas nul sur le panier « 100 % santé » car la réforme n'est pas encore totalement entrée en application en 2020.

Conformément à l'esprit de la réforme, la prise en charge par l'Assurance maladie diminue avec le type de panier : elle n'est que de 18,4 % pour le panier à tarif modéré et de 13,5 % pour le panier au tarif libre.

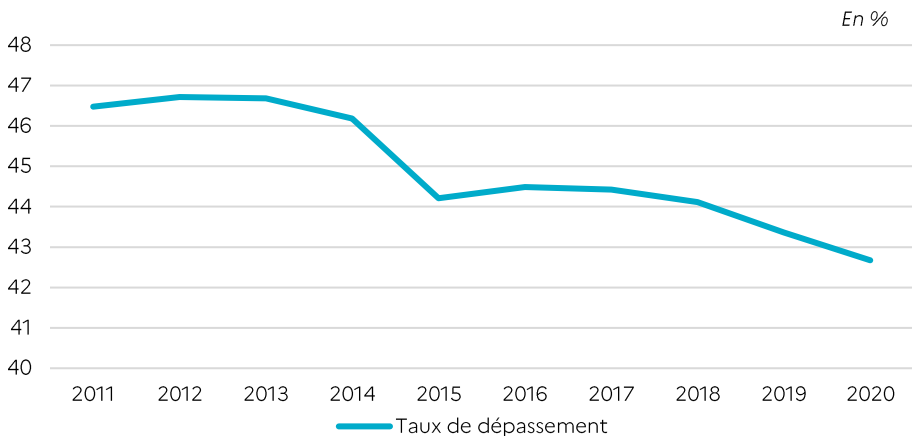
Graphique 3 Répartition des soins de dentistes en 2020



* Comprend les forfaits et les contrats.

Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 4 Évolution du taux de dépassement des soins de dentistes



Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 2 Répartition des dépenses de soins de dentistes par type de financeur en 2020

En millions d'euros

	Dépenses	Part (en %)
Sécurité sociale	3 678	33,8
État et CSS org. de base	497	4,6
Organismes complémentaires	4 721	43,3
Ménages	1 997	18,3
Ensemble	10 892	100,0

Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 3 Décomposition de la consommation de prothèses dentaires par type de panier de soins et par financeur en 2020

En millions d'euros

	Panier « 100 % santé »		Panier tarif modéré		Panier tarif libre	
Sécurité sociale	511	21,2	313	18,4	247	13,5
État et CSS organismes de base	197	8,2	103	6,0	7	0,4
Organismes complémentaires	1 250	51,7	619	36,3	1 205	65,7
Ménages	457	18,9	669	39,3	376	20,5
Total	2 416	100,0	1 703	100,0	1 835	100,0

Source > DREES, comptes de la santé.

Un recul des soins de dentistes en cabinet libéral

La part des soins dentaires effectués en cabinet libéral diminue depuis 2015 (de 90,9 % en 2015 à 87,3 % en 2020) au profit de ceux réalisés en centres de santé (12,7 % en 2020 contre 9,1 % en 2015 (*graphique 5*). Cette évolution est soutenue par plusieurs dispositifs incitatifs mis en place par l'Assurance maladie pour favoriser l'installation des dentistes en centre de santé.

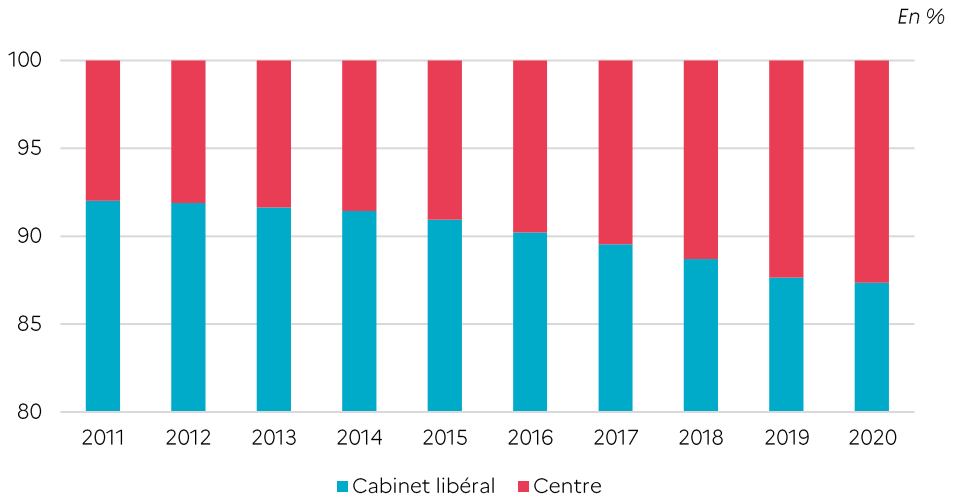
Corollaire de cette progression de l'activité en centre de santé, l'évolution du nombre de dentistes salariés bien plus dynamique (+9,6 % entre 2019 et 2020) que celles des dentistes libéraux (+0,7 % entre 2019 et 2020). L'exercice en libéral reste toutefois le plus fréquent. En 2020, 86,5 % des dentistes pratiquent leur activité sur ce mode d'exercice (*tableau 4*). ■

Encadré Tarification des soins de dentistes

Trois modes de tarification des soins dentaires coexistent :

- les consultations et les soins préventifs et conservateurs sont facturés au tarif opposable et pris en charge à 70 % par l'assurance maladie obligatoire (AMO). Les dépassements ne sont pas autorisés sur ces types de soins ;
- les soins prothétiques et ceux d'orthodontie commencés avant le 16^e anniversaire du patient sont facturés le plus souvent avec dépassements. L'AMO prend en charge 70 % du tarif opposable ;
- les soins de parodontologie, d'implantologie et ceux d'orthodontie débutés après 16 ans font l'objet d'honoraires totalement libres. Ces actes ne sont ni inscrits dans la classification commune des actes médicaux (CCAM), ni remboursés par l'AMO. Ils sont cependant partiellement pris en charge par certains organismes complémentaires.

Cette dernière catégorie de soins non remboursables se développe. Ils sont très mal mesurés par la statistique publique, en raison de leur non-inscription dans la CCAM. En conséquence, leur estimation dans les comptes de la santé est fragile.

Graphique 5 Répartition des soins de dentistes par lieu d'exécution

Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 4 Effectif des dentistes

	2011	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019-2020 (en %)
Ensemble des dentistes	40 599	41 581	41 978	42 049	42 143	42 843	1,7
Dentistes libéraux	36 809	36 993	37 153	37 012	36 833	37 077	0,7
Dentistes salariés	3 790	3 948	4 176	4 331	4 593	5 035	9,6
<i>dont salariés hospitaliers</i>	360	640	649	706	717	731	2,0

Source > DREES, comptes de la santé.